



Claude Guay et s'il est encore possible la Municipalité en achètera une qu'elle lui revendra.

G..... Journée de l'Arbre et de la Forêt.

N° de résolution
ou annotation

Mme Rita de Launière mentionne que la journée de l'arbre et de la forêt aura lieu cette année à Notre-Dame-de-Lorette le 24 mai 2024.

H. Affichage de poste

Nous remettons l'affichage de poste en avril 2024 cependant Mme Rita de Launière mentionne qu'en l'absence du directeur général par intérim qu'il serait préférable d'embaucher Mme Joannie Riendeau les mercredis pour que le bureau soit ouvert aux citoyens.

5038.03.18

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté et appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement d'embaucher M. Joannie Riendeau comme préposé à l'accueil au ^{de} ~~taux~~ de \$23.00 de l'heure comme travailleur autonome et celle-ci facturera seulement les heures qu'elle effectuera cette journée là.

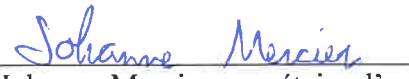
17. Période de questions

Aucune question.

18. Levée de l'assemblée

À 21 heures 30, M. Raphaël Langevin propose la levée de l'assemblée.


Rita de Launière, mairesse


Joanne Mercier, secrétaire d'assemblée



N° de résolution
ou annotation

- c) Fosses septiques
- d) Dérogation terrain
- 17. Période de questions
- 18. Levée de la séance du conseil

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Mme Johanne Mercier déclare qu'elle sera en conflit d'intérêts dans deux points. Une au niveau du CDE pour la desserte alimentaire et une deuxième au niveau de la Coopérative de gestion Forestière de Notre-Dame-de-Lorette pour la demande financière pour le Rang St-Charles.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024

Mme Rita de Launière mentionne que l'affichage sur i-motoneige n'a pas été complété.

5040.04.02

Il est proposé par M Raphael Langevin, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 tel que lu et rédigé.

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024

Concernant les terrains municipaux Mme Marlène Laliberté mentionne que les terrains municipaux devraient se vendre \$ 10 000.00 ou au meilleur offrant avec le service d'aqueduc.

5041.04.02

Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par Mme Marlène Laliberté et est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024 tel que lu et rédigé.

6. Ratification des comptes à payer

6.1 Factures à payer

5042.04.02

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement d'approuver les factures et prélèvements à payer selon la liste déposée au montant de 45 136.32\$ et d'en autoriser le paiement.

6.2 Salaires des employés

5043.04.02

Il est proposé par Mme Sonia Gauthier, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement les salaires payés au montant de \$ 2 433.60.

7. Correspondance



N° de résolution
ou annotation

Aucune à traiter.

8. Service d'ingénierie

Mme la mairesse Rita de Launière a participé à la présentation du service d'ingénierie avec la MRC.

9. PIIRL

Mme la mairesse Mme Rita de Launière mentionne que nous devons faire le Plan d'intervention infrastructure locale (PIIL) et elle a reçu une soumission de M. Rémi Godin du service d'ingénierie de \$108 500. Mme la conseillère Marlène Laliberté dit que cela pourrait être et subventionné à 100%. Mme Rita de Launière demande qu'une partie doit être fait à l'interne pour déterminer ce qui a déjà été fait au niveau des ponceaux et des bâtiments et suggère à ce que l'on demande l'aide du conseiller M. Raphaël Langevin et de M. Daniel Tremblay pour faire un brouillon.

5044.04.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Édith Lalancette et il est résolu unanimement de demander à Mme Rita de Launière de mandater M. Raphaël Langevin et M. Daniel Tremblay pour faire ce constat.

10. Élection

M. Alexandre Garon du MAMH mentionne que le MAMH propose de l'aide pour les élections des conseillers. Il y aura une rencontre ZOOM entre Mme Rita de Launière et Mme Johanne Mercier à ce sujet.

11. Gestion des actifs-PRIMEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

5045.04.02



N° de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le (inscrire la date visée) le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

12. Directrice générale MRC

Mme la mairesse Rita de Launière mentionne que la directrice générale de la MRC Maria Chapdelaine Mme Marie-Claude Fortin quitte ses fonctions.

13. Rôle triennal d'évaluation

Mme la mairesse Rita de Launière mentionne que le rôle triennal d'évaluation 2025-2026-2027 devrait augmenter d'environ 33% ce qui amènera peut-être une diminution du taux de taxation en 2025.

14. Projet Église

Mme la mairesse Rita de Launière demande que la résolution de l'achat de l'Église par la municipalité soit envoyée à la notaire Mme Cathy Savard.

15. Appels d'offres pour les postes municipaux

Attendu que nous devons combler les postes d'employés municipaux, d'adjointe administrative et de directeur général.

5046.04.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de demander à Mme Joannie Riendeau de préparer les appels d'offres de candidatures et après approbation de celles-ci de les envoyer par publipostage à Notre-Dame-de-Lorette et à St-Eugène, de les publier dans le Nouvel Hebdo, sur le site de la municipalité et sur emploi Québec.

16. Affaires nouvelles

a) Desserte alimentaire

Considérant qu'un projet au Plan Nord a été présenté pour de la desserte alimentaire.

5047.04.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement qu'une demande soit faite à la MRC dans le fond de vitalisation pour ce projet.

a) 1

5048.04.02

Il est proposé par Mme Marlène Laliberté, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de mandater Mme



N° de résolution
ou annotation

Rita de Launière pour signer tous les documents concernant ce projet.

b) Mois de l'arbre

Mme Rita de Launière mentionne que la journée de l'arbre aura lieu le 24 mai 2024 à 11 :14 hres au Chalet du 49^{ème} Parallèle et demande la confirmation des conseillers qui seront présents. Mme Édith Lalancette et M. Raphaël Langevin signifient leur intérêt à cet évènement.

c) Fosses septiques

Un publipostage sera envoyé à tous les citoyens leur demandant de se conformer au niveau des fosses septiques et leurs rappeler qu'ils payeront le même prix que tout ceux qui sont conformes.

d) Dérogation terrain

Étant donné que pour les terrains municipaux situés sur le bord de la rivière Loup Cervier ne respecte pas la profondeur minimale de 75 mètres avec un service d'aqueduc.

5049.04.02


Il est proposé par Mme Édith Lalancette, appuyé par Mme Sonia Gauthier et il est résolu unanimement de faire une dérogation mineure dans ce dossier.

17. Période de questions

Pas de questions.

18. Levée de l'assemblée

À 21 heures, M. Raphaël Langevin propose la levée de l'assemblée.


Rita de Launière, mairesse


Johanne Mercier, secrétaire d'assemblée